

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 24 Mars 2010 à 20 HEURES 30

L'an deux mil dix, le vingt quatre mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de LA FORET-FOUESNANT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Raymond PERES, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Tous les conseillers en exercice, à l'exception de M. Pascal GLEONEC *qui a donné procuration* à M. Raymond PERES, Mme Valérie RIGOT *qui a donné procuration* à M. Jean Yves TRESSARD, Mme Catherine MERCIER *qui a donné procuration* à Mme Marie José GUILLO, M. Hervé GODET *absent excusé*.

ASSISTAIT à la séance le Trésorier Municipal Monsieur Joël LE DANTEC

Mademoiselle Solen TUDAL a été élue secrétaire de séance.

I - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 03/03/2010

Le compte rendu du 3 Mars 2010 est approuvé à l'unanimité.

II - FINANCES

2.1. - Comptes de gestion 2009

Après s'être fait présenter les comptes de gestion de l'exercice 2009 dressé par le Trésorier Municipal, (*édition détaillée par budget*) accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Trésorier Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures,

- 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2009 au 31 Décembre 2009,
- 2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2009, par le Trésorier Municipal, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

2.2. - Comptes administratifs 2009

Commune - Eau - Assainissement – SPANC – Lotissement communal de Kerampennec Uhel – Office Municipal de Tourisme

Monsieur Jean Louis BEROUD, Adjoint chargé des Finances, désigné par le Conseil Municipal, Président de séance lors du débat des comptes administratifs 2009, après lecture des budgets, propose au vote de l'assemblée les comptes administratifs du budget 2009 dressés par Monsieur Raymond PERES, *Maire, qui se retire au moment du vote.*

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

✓ *donne acte* de la présentation faite des comptes administratifs résumés ainsi que suit :

COMMUNE : vote à l'unanimité

Section Fonctionnement	Prévu	Réalisé	
Dépenses	2 944 907.47	2 322 311.40	
Recettes	2 937 565.47	3 130 334.69	
Résultat		+ 808 023.29	
Section Investissement	Prévu	réalisé	Reste à réaliser
Dépenses	1 857 406.47	1 445 959.11	390 000
Recettes	1 864 748.47	1 351 836.90	
Résultat		- 94 122.21	- 390 000
Résultat de clôture (sans les RAR)		+ 713 901.08	
Résultat de clôture (avec les RAR)		+ 323 901.08	

EAU : vote à l'unanimité

Section d'exploitation	Prévu	Réalisé	
Dépenses	219 925	108 711.15	
Recettes	219 925	208 801.55	
Résultat		+100 090.40	
Section Investissement	Prévu	réalisé	Reste à réaliser
Dépenses	329 158	249 740.55	72 000
Recettes	329 158	152 491.11	71 000
Résultat		- 97 249.44	- 1 000
Résultat de clôture (sans les RAR)		+ 2 840.96	
Résultat de clôture (avec les RAR)		+ 1 840.96	

ASSAINISSEMENT : vote à l'unanimité

Section d'exploitation	Prévu	Réalisé	
Dépenses	319 785	181 951.94	
Recettes	319 785	330 572.38	
Résultat		+ 148 620.44	
Section Investissement	Prévu	Réalisé	Reste à réaliser
Dépenses	508 808	469 735.25	33 000
Recettes	508 808	369 896.72	48 000
Résultat		- 99 838.53	+15 000
Résultat de clôture (sans les RAR)		+ 48 781.91	
Résultat de clôture (avec les RAR)		+63 781.91	

SPANC : vote à l'unanimité

Section Fonctionnement	Prévu	réalisé
Dépenses	15 772	757.80
Recettes	15 772	15 990.98
Résultat de clôture		15233.18

LOTISSEMENT DE LOC AMAND/ KERAMPENNEC UHEL : vote à l'unanimité

Section de fonctionnement	Prévu	Réalisé	
Dépenses	370 900	270 202.03	
Recettes	370 900	270 202.03	
Résultat		0.00	
Section Investissement	Prévu	Réalisé	Reste à réaliser
Dépenses	185 450	84 752.03	
Recettes	284 737	284 736.94	
Résultat		+ 199 984.91	
Résultat de clôture		+ 199 984.91	

OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME : pour information

Le Comité Directeur de l'Office Municipal de Tourisme a approuvé le compte administratif 2009 lors de sa séance du 16 février 2010. La subvention communale pour 2009 s'élève à **18 362.13 €**

Section d'exploitation	Prévu	Réalisé
Dépenses	168 500	162 280.53
Recettes	168 500	162 355.53
Résultat		+ 75.00
Section Investissement	Prévu	Réalisé
Dépenses	1 640	1 115.00
Recettes	1 640	2 590.82
Résultat		+ 1 475.82

2.3. - Affectation des résultats de l'exercice 2009

2.3.1 - Budget « Commune » - Compte administratif 2009

Le Maire expose :

Les résultats du compte administratif 2009 de la « Commune » sont les suivants :

SECTION	Excédent	Besoin de Financement
Fonctionnement	808 023.29	
Investissement (Réalizations + Restes à Réaliser)		484 122.21

Il appartient au Conseil Municipal d'affecter le résultat de fonctionnement en réserves (*compte 1 068*) partiellement ou en totalité. A savoir, que l'affectation en réserves est toujours prioritaire pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement. Seul le surplus éventuel peut être maintenu en fonctionnement.

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

✓ *d'affecter* l'excédent de fonctionnement 2009 comme suit :

- Apurement du besoin de financement de la section d'investissement **484 122.21 €** (*compte 1068*),
- Affectation du solde de **323 901.08 €** en réserve de la section d'investissement de 2010 (*compte 1068*).

2.3.2 - Budget « EAU » - Compte administratif 2009

Le Maire expose :

Les résultats du compte administratif 2009 « Eau » se présentent comme suit :

SECTION	Excédent de clôture	Besoin de financement
Exploitation	100 090.40	
Investissement (Réalizations + Restes à Réaliser)		98 249.44

Il appartient au Conseil Municipal d'affecter le résultat de fonctionnement en réserves (*compte 1 068*) partiellement ou en totalité. A savoir, que l'affectation en réserves est toujours prioritaire pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement. Seul le surplus éventuel peut être maintenu en fonctionnement.

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

✓ *d'affecter* l'excédent de fonctionnement 2009 comme suit :

- Apurement du besoin de financement de la section d'investissement **98 249.44 €** (*compte 1068*),
- Affectation du solde de **1 840.96 €** en réserve de la section d'investissement de 2010 (*compte 1068*).

2.3.3 - Budget « Assainissement » - Compte administratif 2009

Le Maire expose :

Les résultats du compte administratif 2009 « Assainissement » se présentent comme suit :

SECTION	Excédent de clôture	Besoin de financement
Exploitation	148 620.44	
Investissement (Réalizations + Restes à Réaliser)		84 838.53

Il appartient au Conseil Municipal d'affecter le résultat de fonctionnement en réserves (*compte 1 068*) partiellement ou en totalité. A savoir, que l'affectation en réserves est toujours prioritaire pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement. Seul le surplus éventuel peut être maintenu en fonctionnement.

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

✓ *d'affecter* l'excédent de fonctionnement 2009 comme suit :

- Apurement du besoin de financement de la section d'investissement **84 838.53 €** (*compte 1068*),
- Affectation du solde de **63 781.91 €** au compte 002 de la section d'exploitation 2010.

2.3.4 - Budget « SPANC » - Compte administratif 2009

Le Maire expose :

Les résultats du compte administratif 2009 « SPANC » se présentent comme suit :

SECTION	Excédent de clôture	Besoin de financement
Fonctionnement	15 233.18	

L'excédent de fonctionnement 2009 est automatiquement reporté au compte 002 de la section de fonctionnement 2010.

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

✓ *de reporter* automatiquement l'excédent de fonctionnement du compte administratif 2009 soit **15 233.18 €** au compte 002 de la section de fonctionnement du budget primitif 2010 « SPANC ».

2.3.5 – Budget « Lotissement communal de Kerampennec Uhel » -Compte administratif 2009

Le Maire expose :

Les résultats du compte administratif 2009 « Lotissement communal de Kerampennec Uhel » se présentent comme suit :

SECTION	Excédent de clôture	Besoin de financement
Fonctionnement		
Investissement (Réalizations + Restes à Réaliser)	199 984.91	

Le solde d'exécution de la section d'investissement 2009 est automatiquement reporté au compte 001 de la section d'investissement 2010.

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

✓ *de reporter* automatiquement le solde d'exécution de la section d'Investissement du compte administratif 2009 soit **199 984.91 €** au compte 001, de la section d'Investissement du budget primitif 2010 « Lotissement communal de Kerampennec Uhel ».

2.4.– Fiscalité Directe Locale 2010

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe pour l'année 2010 les taux des trois taxes directes locales comme suit :

- Taxe d'habitation	Taux 2010	15.90	%
- Taxe sur le foncier bâti	«	18.60	%
- Taxe sur le foncier non bâti	«	57.58	%

2.5. - Budgets primitifs 2010

2.5.1. - Commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote en équilibre les sections de fonctionnement et d'investissement du budget primitif 2010 de la « Commune », au niveau du chapitre

Section de Fonctionnement

Dépenses	3 238 356 €
Recettes	3 238 356 €

Section d'Investissement

Dépenses	1 771 092 €
Recettes	1 771 092 €

2.5.2. - Eau

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote en équilibre les sections d'exploitation et d'investissement du budget primitif 2010 de «l'Eau », au niveau du chapitre

Section d'Exploitation

Dépenses	234 740 €
Recettes	234 740 €

Section d'Investissement

Dépenses	487 830 €
Recettes	487 830 €

2.5.3. - Assainissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote en équilibre les sections de fonctionnement et d'investissement du budget primitif 2010 de «l'Assainissement », au niveau du chapitre

Section d'Exploitation

Dépenses	320 589 €
Recettes	320 589 €

Section Investissement

Dépenses	374 028 €
Recettes	374 028 €

2.5.5 – SPANC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote en équilibre la section d'exploitation du budget primitif 2010 du «SPANC », au niveau du chapitre

Section d'Exploitation

Dépenses	17 433 €
Recettes	17 433 €

2.5.4 – Lotissement communal de Kerampennec Uhel

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote en équilibre la section de fonctionnement du budget primitif 2010 du Lotissement communal de Kerampennec Uhel, au niveau du chapitre

Section de Fonctionnement :

Dépenses	199 984 €
Recettes	199 984 €

Section d'Investissement

Dépenses	199 984 €
Recettes	199 984 €

2.6. – Subventions 2010**2.6.1. – Marchés nocturnes à Port la Forêt**

Le Maire expose :

Comme l'an passé, l'association des Professionnels du Port prendra en charge l'animation des marchés nocturnes à Port La Forêt, tous les mardis soirs durant la saison estivale (*juillet et août*).

Pour le bon fonctionnement de cette manifestation, la Commune apporte sa contribution financière à hauteur de **4 000 €**. Une convention entre la Commune et l'association sera établie à ce titre.

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

✓ *vote* une subvention de **4 000 €** au bénéfice de l'Association des Professionnels du Port chargée de l'animation des marchés nocturnes à Port La Forêt durant la saison estivale (*juillet et août*),

✓ *autorise* Le Maire à signer la convention entre la Commune et l'Association à ce titre.

2.6.2. – Les Festinautiques

Le Maire expose à l'assemblée :

La 8^{ème} édition des Festinautiques aura lieu le week-end du **17 au 19 avril 2010** à Port La Forêt. Cette animation, organisée par les Professionnels du Port en partenariat avec l'Institut Nautique de Bretagne (INB de Concarneau) rassemble plus d'une quarantaine d'exposants qui représentent un panorama complet des activités de plaisance.

Plusieurs animations y sont proposées : exposition, documentaire, conférence, régates et sorties en mer, Pucés Nautiques et concert (*gratuit le samedi soir*).

L'association bénéficie du soutien logistique de la Commune (*prêt de matériel, aide des employés municipaux pour le montage et démontage des barnums, installation barrières, etc....*) pour un coût indirect de **2 000 €**.

Comme l'an passé, elle sollicite une aide financière de **3 000 €** pour cette manifestation.

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

✓ *vote* une subvention de **3 000 €** au bénéfice de l'Association des Professionnels du Port pour les animations du site à l'occasion des Festinautiques 2010.

2.6.3. – Subvention au Syndicat d'élevage des cantons de Rosporden - Fouesnant - Concarneau

M. Le Maire présente à l'assemblée la demande du Syndicat d'élevage des cantons de Rosporden - Fouesnant - Concarneau lequel sollicite une subvention pour l'organisation d'un comice annuel.

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

✓ *vote* une subvention de **100 €** au Syndicat d'élevage des cantons de Rosporden - Fouesnant - Concarneau.

2.7. - Redevance domaniale

Un manège d'enfants – Place de La Baie

Mme Marie José Guillo, responsable de La Commission Tourisme / Cadre de vie, présente à l'assemblée la demande de M. Ameline lequel sollicite l'autorisation d'installer un manège d'enfants sur notre Commune pendant la saison estivale 2010 (*juillet/août*).

Le lieu retenu serait place de La Baie dans la partie sud-ouest du parking. Les frais de branchement électrique ainsi que les consommations seraient à la charge de l'exploitant.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer la redevance domaniale à **720 €** pour la saison soit **12€/jour pour 60 jours** de présence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

✓ *fixe* la redevance domaniale à **720 €** pour la saison soit **12€/jour pour 60 jours** de présence

2.8.- Affaires scolaires

2.8.1.- Contrat Enfance Jeunesse - Avenant

En janvier 2008, la CAF a établi auprès de la CCPF un contrat unique, le Contrat Enfance Jeunesse pour des actions et de l'accueil en faveur des enfants de 0-17ans, cela pour une durée de 2 ans.

Ce contrat définit les modalités d'intervention et de versement de la Prestation de Service Enfance Jeunesse pour chaque collectivité adhérente. Notre Commune signataire de ce contrat a perçu **28 118 €** au titre de l'année 2009 pour la garderie périscolaire et l'accueil de loisirs.

Le contrat est arrivé à échéance en janvier 2010. Il convient de le renouveler et d'autoriser Monsieur le Maire à signer un nouveau contrat avec la CAF et la CCPF pour une période de 3 ans.

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

✓ *autorise* Le Maire à renouveler et à signer le nouveau contrat Enfance Jeunesse en partenariat avec la CAF et la CCPF pour une période de 3 ans à compter de Janvier 2010.

2.8.2. - Camp à ARREAU été 2010 - Participations communales

Comme les années passées, il est proposé de coopérer avec l'association « Chêne et Roc » pour organiser un camp à ARREAU dans les Hautes Pyrénées.

Deux périodes sont fixées du **16 au 30 juillet 2010** et du **1er août au 15 août 2010**.

Effectif : 15 enfants (à répartir sur Juillet et Août)

Age : (Enfants) 7 – 13 ans ou 14 – 17 ans (Ados)

Coût du séjour : **602 € TTC** **623 € TTC**

Activités : randonnée découverte, escalade, camping en Espagne, Canyoning (Ados)

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

✓ *approuve* la proposition de séjour à ARREAU l'été prochain,

✓ *fixe* les participations communales 2010 comme suit :

<i>Catégorie</i>	<i>Participation communale 1^{er} enfant</i>	<i>Participation communale 2^{ème} enfant</i>
<i>Enfant</i>	280 €	300 €
<i>Adolescent</i>	300 €	320 €

Soit restant à la charge des familles la somme de 300 à 320 euros

Le Maire rappelle qu'à ces montants, seront déduits les bons de vacances de la Caisse d'Allocations Familiales pour les familles en bénéficiant ainsi que les bons de plein air instaurés par le Conseil d'Administration du C.C.A.S. pour les familles qui en feront la demande et rempliront les conditions d'attribution (*critères de ressources*).

III – ADMINISTRATION GENERALE

Sécurité routière – Désignation d'un élu référent

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu à la demande de Monsieur Le Préfet du Finistère de désigner un élu référent à la Sécurité Routière.

Une première assemblée générale du réseau de ces élus se tiendra mercredi 31/03/2010 au cours de laquelle seront présentés la démarche, le rôle de l'élu référent dans les différents champs de compétence d'une commune, le mode de fonctionnement du réseau.

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

✓retient la candidature de Monsieur Jean Yves TRESSARD Conseiller Délégué aux sports et à la vie associative.

La séance est levée à 22H05

Le Maire,

Raymond PERES.